

POUR LA SANTÉ
LE DÉPARTEMENT AGIT !



PASS71

**L'ANTENNE DE PREMIÈRE
ANNÉE D'ÉTUDES DE SANTÉ
À CHALON-SUR-SAÔNE**

DOSSIER DE PRESSE

PASS71

INAUGURATION DES LOCAUX
DE L'ANTENNE DE PREMIÈRE ANNÉE
DE MÉDECINE À CHALON-SUR-SAÔNE

MARDI 16 SEPTEMBRE 2025



PASS71

INAUGURATION DES LOCAUX DE L'ANTENNE DE PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE À CHALON-SUR-SAÔNE.

Innover pour pallier la désertification médicale, c'est bien ce à quoi s'emploie la majorité du président André Accary depuis 2015. Pensée comme un véritable projet de territoire, cette stratégie vise à garantir une offre de soins accessible à tous les Saône-et-Loiriens. Dernière nouveauté : l'antenne PASS71 inaugurée ce mardi 16 septembre 2025 par le président Accary et Vincent Thomas, président de l'Université de Bourgogne, en présence de Dominique Lotte vice-président chargé de la santé et de Gilles Platret maire de Chalon-sur-Saône.

Penser l'offre de soins dans sa globalité est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu démographique, d'aménagement du territoire et d'attractivité. En offrant la possibilité aux jeunes de pouvoir effectuer leur première année de médecine en Saône-et-Loire tout de suite après le baccalauréat, le Département entend faciliter l'accès aux enseignements en santé pour les jeunes de Saône-et-Loire et créer les conditions d'un retour des professionnels à l'issue de leurs études.

Après le Centre départemental de santé, la téléexpertise, Hippocrate71 ou encore le soutien à la recherche, l'ouverture d'une première année d'études de santé à Chalon-sur-Saône marque une nouvelle étape.

Cette première année de médecine est une réponse concrète aux difficultés rencontrées par les étudiants en santé : obstacles géographiques et logistiques pour accéder à des formations spécialisées.

- Certains jeunes ne souhaitent pas rejoindre une grande ville universitaire tout de suite après le bac.
- Certaines familles n'ont pas les moyens de prendre une location le temps d'une première année pour laquelle les abandons, les échecs sont une réalité.

Cette antenne PASS, c'est donner la même chance à tous. Les cours de santé se feront en distanciel (comme à Dijon) ; un système de tutorat et des cours d'anglais médical seront dispensés sur site en présentiel.

LES OBJECTIFS POUR LES JEUNES SAÔNE-ET-LOIRIENS

> LE PASS SE FAIT TOUT DE SUITE APRÈS LE BACCALAURÉAT.

Avec cette antenne qui ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2026, les jeunes Saône-et-Loiriens qui souhaitent faire médecine pourront le faire dans les mêmes conditions que celles proposées à Dijon où les étudiants poursuivront leur cursus..

Il permet ensuite d'intégrer, en 2^e année 5 filières : maïeutique ; médecine ; odontologie ; pharmacie et kinésithérapie.

L'objectif initial est qu'ils puissent commencer à tisser un réseau professionnel afin de faciliter leur retour en Saône-et-Loire, d'abord dans le cadre de l'externat, puis de l'internat, et enfin pour l'installation.

> LE CHOIX DE LA VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE A ÉTÉ MOTIVÉ PAR 3 CRITÈRES :

- Sites d'enseignement supérieur existants
- Proximité géographique avec Dijon
- Existence d'infrastructures d'accueil pour les étudiants.

L'ouverture de cette antenne PASS est le fruit d'une démarche active du Département de Saône-et-Loire qui a fait acte de candidature auprès de l'Université de Bourgogne Europe. Elle est une vraie opportunité pour la politique de santé que conduit le président André Accary afin de lutter contre la désertification médicale. Une politique réfléchie, coordonnée, et de long terme. Déjà mis en place à **Nevers et à Auxerre, ce modèle a déjà fait ses preuves : à Nevers, 76 % des étudiants ont réussi leur première année en 2023-2024, un taux supérieur à Dijon.**

Au-delà de la réussite universitaire, le Département de Saône-et-Loire parie sur l'ancrage local : un étudiant formé ici aura plus de chances d'y faire son externat, son internat, puis de s'y installer.

- ➔ Faciliter l'accès aux enseignements en santé
- ➔ Créer les conditions d'un retour des professionnels à la fin de leurs études
- ➔ Assurer les mêmes enseignements qu'à Dijon
- ➔ Favoriser l'innovation sociale avec l'usage d'outils numériques et des approches participatives pour répondre aux besoins des étudiants.



**PROJET PORTÉ ET FINANCÉ
À 100% PAR LE DÉPARTEMENT
DE SAÔNE-ET-LOIRE
715 000 € D'INVESTISSEMENT**

DE LA PACES AU PASS

La Première année commune aux études de santé (PACES) constituait la voie de passage conventionnelle pour accéder aux études des professions de santé : médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, kinésithérapeute et pharmacien. Régie conjointement par le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, elle se déroulait à l'Université au sein d'une unité de formation et de recherche de médecine et s'achevait par plusieurs concours des plus sélectifs de l'enseignement supérieur.

La PACES avait pour vocation de réglementer l'accès aux études des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien sur la base d'épreuves classantes caractérisées par un *numerus clausus* très sélectif. L'année s'achevait par quatre concours conditionnant le passage des étudiants en deuxième année des études de santé : le concours de médecine, le concours de chirurgie dentaire (odontologie), le concours de sage-femme (maïeutique) et le concours de pharmacie.

Pour remédier aux taux d'échecs et de réorientations élevés caractérisant la filière, un programme de sélection alternative aux concours de la PACES a été expérimenté, avant la suppression complète de la PACES à la rentrée 2020, remplacée par le Parcours accès santé spécifique (PASS) et la licence option accès santé (LAS).

L'ANTENNE PASS71 (PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ) À CHALON-SUR-SAÔNE

LES CONDITIONS DE TRAVAIL OFFERTES PAR
L'ANTENNE DE CHALON-SUR-SAÔNE ASSURERONT
UNE ÉQUITÉ TOTALE AVEC LES ÉTUDIANTS SUIVANT
LES ENSEIGNEMENTS DEPUIS DIJON.

LES LOCAUX

- ➔ Un site de 450 m² à proximité de la gare et du centre hospitalier
- ➔ Un site d'enseignement à distance avec plusieurs salles équipées pour de la visio-conférence
- ➔ 4 salles d'enseignement de visioconférence collective dont une intégrant la bibliothèque pour l'accès aux ressources pédagogiques
- ➔ 1 espace de détente et de petite restauration aménagé pour les pauses des étudiants
- ➔ 1 espace coworking favorisant la collaboration entre étudiants
- ➔ 1 espace reprographie pour l'impression des documents nécessaires
- ➔ 1 bureau pour le personnel affecté en présentiel à l'antenne délocalisée

MAIS AUSSI

- ➔ Une capacité d'accueil a minima de 30 étudiants
- ➔ Une liaison informatique et de flux vidéo fiables à 100% entre le site délocalisé et l'Université de Bourgogne
- ➔ Du personnel de coordination (secrétariat pédagogique) avec l'Université de Bourgogne, de surveillance et d'accompagnement des étudiants
- ➔ Une amplitude horaire large (7h30 - 20h)
- ➔ Des salles accessibles en dehors des heures de cours pour le travail individuel ou en groupe des étudiants.
- ➔ Une bibliothèque avec les références universitaires nécessaires
- ➔ Des surveillants-accompagnateurs pour appuyer le quotidien des étudiants et permettre le bon fonctionnement du site.

FOCUS

• Tutorat universitaire (TeD Dijon) :

- ➔ Le tutorat TeD Dijon accompagne les étudiants PASS avec un ensemble structuré d'actions : colles hebdomadaires et préparation aux oraux en visioconférence ; séances de tutorat en direct et sessions questions-réponses accessibles à distance ; examens blancs, annales ; ressources partagées via Instagram, Facebook et Teams.

• Mentorat PASS Chalon

- ➔ **Un dispositif unique** créé par le Département de Saône-et-Loire
- ➔ Lancé en parallèle de l'ouverture de l'antenne en septembre 2026, le mentorat PASS 71 dispensé par des médecins de Saône-et-Loire (libéraux, salariés, hospitaliers) viendra compléter le tutorat par un accompagnement humain, local et individualisé.
- ➔ Les objectifs sont : prévenir le décrochage dès le début d'année ; favoriser l'intégration des étudiants au sein de leur parcours et de leur future communauté professionnelle ; développer l'autonomie en accompagnant l'organisation, la gestion du stress ; et créer un lien humain et intergénérationnel avec les professionnels de santé du territoire





LA COMMUNICATION

Un plan de communication et de promotion est déployé depuis le début de cette année 2025 pour assurer une large visibilité de la première année de médecine en Saône-et-Loire. **Mise en place de l'inscription dans Parcoursup dès cet automne pour permettre aux étudiants de s'inscrire sur Parcoursup dès janvier 2026.**

- **Présence dans les salons étudiants :**

- > Rallye des formations et des métiers – Charolles – 25/01/2025
- > Salon des métiers de la santé – Paray-le-Monial – 10/04/2025
- > Forum Post-Bac – Chalon-sur-Saône – 25/11/2025

- **Campagne de communication :**

- > Création et diffusion d'une vidéo LinkedIn
- > Élaboration d'un livret PASS71
- > Distribution d'un flyer 3 volets dans les établissements scolaires et événements
- > Journées Portes Ouvertes à l'automne 2025 et en début d'année 2026

- **Courriers d'information envoyés :**

- > Aux 3 communautés de communes disposant de la compétence enseignement supérieur (Communauté Urbaine Creusot-Montceau / Communauté d'agglomération Le Grand Chalon / Mâconnais Beaujolais Agglomération) : 12/02/2025
- > À l'Académie de Dijon / DASEN : 12/02/2025
- > Aux CIO : 20/02/2025
- > À tous les lycées du département : 18/03/2025
- > Aux maires avec le livret PASS : à venir



10 ANS D'ACTIONS

DU DÉPARTEMENT SAÔNE-ET-LOIRE

AU SERVICE DE LA SANTÉ

Depuis 2015, le président André Accary fédère et innove pour dynamiser l'offre de soins dans le département de Saône-et-Loire. Dix ans après avoir commencer la réflexion, c'est un véritable projet global territorial qui se met en place, avec des innovations.

LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

2017

CRÉATION DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

2018

Ouverture des 4 des premiers centres territoriaux et antennes de proximité grâce à la mise à disposition de locaux (cabinets médicaux désertés) par les communes et intercommunalités.

2019

Ouverture du 5^e centre territorial de santé à Mâcon

- 30 médecins généralistes
- Premiers internes
- Premières infirmières Asalée

2020

Déploiement de la téléconsultation dans tous les centres territoriaux de santé

2021

Ouverture du 6^e centre territorial de santé au Creusot

- 54 médecins généralistes
- Premiers spécialistes
- Premiers partenariats avec des hôpitaux
- Premiers psychologues en partenariat avec l'ARS
- Première assistante médicale

2022

Déploiement de la téléexpertise et de la télémedecine

- Premiers infirmiers en pratique avancée
- 60 médecins généralistes

2023

Ouverture du 7^e centre territorial de santé à Louhans

- 63 médecins généralistes
- 8 spécialistes

2024

Déploiement des téléconsultations assistées via les assistants médicaux

- Nouveaux déploiements téléexpertise (cardiologie, rhumatologie)
- Lancement du dispositif **Hippocrate 71**

- Plus de 111 professionnels de santé recrutés et salariés du Département dont 74 médecins et 37 paramédicaux
- 32 points de consultations (7 centres territoriaux et 24 antennes)
- 40 000 habitants ont retrouvé un médecin traitant.

MAIS AUSSI... UNE OFFRE DE SOINS ÉLARGIE

- Une réponse pour désengorger les services d'urgences des hôpitaux avec des petites salles d'urgence dans les centres territoriaux et des permanences de soins, gardes
- Des consultations dans une trentaine de structures médico-sociales
- Des consultations pour la protection maternelle infantile et l'aide sociale enfance et famille, en faveur des enfants de 0 à 6 ans
- Des évaluations auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées)
- Des consultations auprès des mineurs non accompagnés
- Des interventions en commission d'agrément d'adoption
- Des partenariats avec les Groupements hospitaliers de territoire de Mâcon Sud, Chalon-sur-Saône Nord, et l'Etablissement public de santé mentale de Sevrey.

HIPPOCRATE 71

2024



Le nouveau règlement d'intervention a été établi en concertation avec l'ordre des médecins, l'union régionale des professionnelles de santé (URPS), l'association des jeunes médecins de Bourgogne, la CPAM et l'ARS.

Il intègre la mise à jour de certaines mesures de l'ancien dispositif :

- > Inscrire la totalité du département **en zone d'intervention**
- > **Bourse d'études en faveur des étudiants de 3^e cycle** d'études de médecine
- > **Bourse d'études en faveur des étudiants** en médecine à compter de **la 2^e année d'études**
- > Soutien aux investissements pour l'installation des professionnels de santé
- > **Aide financière aux collectivités territoriales** qui font appel à un cabinet de recrutement de médecins à hauteur de 3 000 €
- > **Aide aux cours de français médical** pour les médecins étrangers.

LA RECHERCHE MÉDICALE

2024

> Avec l'appui du Département de Saône-et-Loire qui a permis de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de santé du territoire, l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL) a remporté un appel à manifestation d'intérêt du ministère de la Santé. **C'est près de 2M€ pour la recherche** médicale en Saône-et-Loire.

> **8000 € pour l'organisation conjointe entre l'ARMSL et le Département de Saône-et-Loire** d'une journée départementale pour la recherche médicale en Saône-et-Loire en 2023 avec l'objectif de rassembler différents acteurs du monde scientifique, universitaire et médical, autour d'un même évènement.

> **Prêt de 1,8 M€ au Centre hospitalier William Morey** pour l'achat d'un robot de chirurgie viscérale, urologique et gynécologique.

Et la création de nouvelles mesures :

- > Création d'un **fonds de soutien pour les déplacements des étudiants** de 1^{er} et 2^e cycles des études de médecine effectuant un stage en Saône-et-Loire
- > Création d'un **fonds de soutien à la construction, l'extension ou la réhabilitation de logements** pour des étudiants en médecine et études paramédicales
- > Création d'un **fonds de soutien pour des porteurs privés** de maisons de santé
- > Création d'une **aide au financement de bornes** ou cabinets de télémedecine



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr